

PAR ANNE-MARIE VAILLANT

Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?

Martine Poulain (dir.) Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?
Villurbanne. Presses de l'Enssib (collection « Papiers des Presses de l'Enssib »), 2019.



Cet ouvrage, continuation d'un colloque international¹ sans en constituer les actes, concerne les bibliothèques, françaises ou situées géographiquement en France, spoliées sous l'Occupation.

Ces spoliations, de bibliothèques majoritairement privées et celles des ministères sensibles, l'ont été dans le cadre de saisies complètes, en même temps que le reste du mobilier présent. Organisées par la Gestapo et le groupe d'intervention *Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg*² spécialiste des œuvres

d'art et des bibliothèques, elles ont commencé dès le début de l'été 1940, les grandes collections de bibliophiles juifs ou émigrés allemands antinazis ayant été repérées au préalable. Avec le temps, elles ont également concerné de petites bibliothèques de quelques volumes et celles de toutes les personnes ou associations dont il fallait *anéantir* la culture (bibliothèques slaves, personnalités politiques des milieux radicaux, socialistes et communistes, francs-maçons...).

Leur ampleur, de l'ordre de 5 millions de livres, est restée longtemps insoupçonnée. Le travail considérable de la sous-commission des livres dirigée par Jenny Delsaux, au sein de la Commission de récupération artistique³ a permis la recherche et le rapatriement de livres, archives et manuscrits en France et quelque 555 000 documents,

près d'un quart des livres spoliés, ont été restitués à leurs propriétaires.

Les livres non restitués furent attribués en dépôt à diverses bibliothèques institutionnelles : des livres *ordinaires*, dont le nombre est estimé à 450 000, et environ 14 000 documents rares ou précieux, dont quelque 3 000 incunables, furent ainsi distribués par les commissions de choix, dirigées par Julien Cain⁴.

La question « où sont ? » du titre indique une phase d'investigation encore active pour une restitution aux ayants droit. L'Allemagne ou l'Autriche, par exemple, continuent les recherches de ces documents dans leurs propres fonds. En France, et c'est un des éléments essentiels relevés par Martine Poulain, il existe une amnésie institutionnelle et des décennies de manque de questionnements sur l'origine de certains de nos fonds patrimoniaux.

⁴ Julien Cain (1887-1974), historien de l'art et haut fonctionnaire. Arrêté en 1941, déporté en 1944 à Buchenwald et libéré en 1945. Notamment administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1930 à 1940, puis de 1945 à 1964.

¹ Organisé par le Centre Gabriel Naudé de l'Enssib, l'Institut d'histoire du temps présent et l'Université Paris Diderot avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

² Section du bureau de politique étrangère du parti nazi.

³ Respectivement créées par une ordonnance du 11 avril 1945 et par arrêté ministériel en date du 24 novembre 1944.